

| | | |
|--|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 6 décembre 2024 | N° 2024-670 |

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|-----------------------------------|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 6 décembre 2024 | Délibération |
| | | N° 2024-670 |

**Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Année 2024 -
Subventions d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1.Contexte

Depuis 2020 Bordeaux Métropole développe une opération de végétalisation de grande envergure, sur son territoire en 10 ans. Le programme « plantons 1 million d'arbres » vise notamment à mobiliser largement la société civile : particuliers, associations, entreprises et institutions, pour que tous participent à la protection et au renforcement de la présence de la nature et des arbres dans notre métropole. En particulier les espaces résidentiels collectifs offrent un potentiel important de renaturation sur de grands secteurs urbains. Aussi Bordeaux Métropole a mis en place un outil d'aide à la végétalisation de ces espaces.

2.Mise en œuvre

Pour les projets structurants, Bordeaux Métropole a adopté, par délibération du Conseil métropolitain le 27 janvier 2023 un dispositif visant à encourager la végétalisation des espaces résidentiels collectifs des copropriétés ou des bailleurs sociaux, ainsi que sur les espaces collectifs des lotissements en copropriétés horizontales, gérées en association syndicale libre. Ce dispositif a pour objectifs :

- le retour de la biodiversité en ville en favorisant les plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs,
- l'adaptation de la métropole aux effets du dérèglement climatique grâce au rafraîchissement apporté par les espaces plantés et à la désimperméabilisation des surfaces inutilement bétonnées,
- la création d'espaces collectifs agréables et sains afin que chacun profite d'un accès à la nature.

Le règlement d'intervention précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Une convention est établie pour formaliser les engagements financiers après délibération d'attribution de subvention

3.Attribution de subventions d'investissement

Lors d'une première phase d'instruction six opérations ont fait l'objet d'une subvention au titre de ce règlement, cinq opérations ont été retenues pour cette seconde phase d'instruction :

- **Le Syndicat de Copropriété des Arènes - Immo de France Aquitaine sur la résidence Les Arènes au Bouscat**, programme de planter 117 plants d'arbres fruitiers, arbustes à petits fruits et arbres forestiers, 1 micocoulier et 1 tilleul ainsi que la réalisation de travaux de désimperméabilisation et de travail du sol inhérents aux opérations de plantation.

Le syndicat de copropriété a programmé 22 194,57 € TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 8 877,82€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50% d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

- Le syndicat de Copropriété Parc de Capeyron – ERA Immobilier sur la résidence Parc de Capeyron à Mérignac, programme de planter 801 jeunes plants d'arbres et d'arbustes ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

Le syndicat de copropriété a programmé 8 332,17 € TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 3 332,87€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50% d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

- La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré SA HLM VILOGIA sur Résidence Jardins de Nartia à Bordeaux, programme de planter 65 arbres et 5 663 d'arbustes ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

La SA HLM a programmé 119 099,37€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 59 549,70€ au taux de 50 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10% du fait de l'ouverture au public de cet espace et de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50% d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

- Aquitanis sur les Résidences Blaise Pascal et Corneille à Floirac, programme de planter 148 arbres et 2 476 arbustes et plantes grimpantes et 7706 vivaces et bulbes ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

Aquitanis a programmé 342 383,69 TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 100 000€ (plafond d'aide autorisé). L'application du taux de 40 %, correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10 % du fait de l'ouverture au public de cet espace, dépasse en effet le plafond d'aide.

- Aquigestion sur la Résidence Godard au Bouscat, programme de planter 277 jeunes plants d'arbres ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

Aquigestion a programmé 4 621,44 TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 2 310,72€ au taux de 50 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10% du fait de l'ouverture au public de cet espace et de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50% d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

| Résidence | Bailleur/Copro | Commune | Montant de l'investissement | % de subvention | Proposition de subvention |
|----------------------------|--|------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------|
| Résidence Les Arènes | Syndicat de Copropriété des Arènes, Immo de France Aquitaine | Le Bouscat | 22 194,57€ | 40% | 8 877,82€ |
| Résidence Parc de Capeyron | Syndicat de Copropriété Parc de Capeyron – ERA Immobilier | Mérignac | 8 332,17€ | 40% | 3 332,87€ |

| | | | | | |
|--|----------------|------------|-------------|-----|------------|
| Résidence Jardins de Nartia | SA HLM VILOGIA | Bordeaux | 119 099.37€ | 50% | 59 549.70€ |
| Résidences Blaise Pascal et Corneille | Aquitanis | Floirac | 342 383,69€ | 40% | 100 000€ |
| Résidence Godard | Aquigestion | Le Bouscat | 4 621.44€ | 50% | 2 310,72€ |

Le versement de ces subventions, se fera en trois fois :

- un premier versement (30%) à la signature de la convention,
- un second versement (60%) à l'achèvement des travaux de plantation et
- le versement du solde (10%), 3 années au moins après la date de la plantation conditionné à un taux de reprise supérieur à 90 % des espèces ligneuses.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions

VU la délibération n° 2023-101 du 27 janvier 2023, adoptant le Règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs,

VU les demandes de subvention formulées pour le soutien à la végétalisation d'espaces résidentiels collectifs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention présentées par le Syndicat de Copropriété des Arènes- Immo de France Aquitaine, le Syndicat de Copropriété Parc de Capeyron – ERA Immobilier, la SA HLM VILOGIA, d'Aquitanis et d'Aquigestion sont recevables, correspondent aux objectifs de végétalisation de Bordeaux Métropole et contribuent à l'objectif de plantation d'1 million d'arbres,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 8 877,82 € au Syndicat de Copropriété des Arènes-Immo de France Aquitaine pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la résidence Les Arènes au Bouscat,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 3 332,87€ au Syndicat de Copropriété Parc de Capeyron – ERA Immobilier pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la Résidence Parc de Capeyron à Mérignac,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 59 549.70 € à LA SA HLM VILOGIA pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la future résidence Résidence Jardins de Nartia à Bordeaux,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 100 000 € à Aquitanis pour la réalisation d'une opération de végétalisation des résidences Blaise Pascal et Corneille à Floirac,

Article 5 : d'attribuer une subvention de 2 310,72€ à Aquigestion pour la réalisation d'une opération de végétalisation de résidence Godard au Bouscat,

Article 6 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées,

Article 7 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024</p> | <p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p> |
|---|--|